



## Programme Hygiène & Salubrité



### OBJECTIF :

-Apporter les connaissances nécessaires sur les principales dispositions administratives à prendre en compte pour garantir l'application et le respect des mesures d'hygiène liées à la pratique de tatouages par effraction cutanée ou perçage corporel ;

-Savoir prévenir les risques allergiques et infectieux.

### DUREE DE LA FORMATION :

3jours / 21h

### PRIX :

350€ TTC (TVA non applicable)

### PUBLIC :

Tous les professionnels souhaitant travailler et mettre en œuvre des techniques de tatouages par effraction cutanée ou perçage corporel.

## PREREQUIS :

***Aucun prérequis n'est nécessaire pour pouvoir participer à cette formation.***

La seule nécessité concerne le respect du cadre réglementaire en vigueur.

## MOYENS PEDAGOGIQUES :

Un support de cours sera distribué par mail à la fin de la formation.

## MOYENS TECHNIQUES :

Salle de travail aux normes d'hygiène et salubrité, ordinateur, vidéo projecteur, tableau.

## MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateur(trice) médecin, infirmier(e) ou cadre de santé diplômé(e) en hygiène hospitalière.

## EVALUATION :

- Évaluation des connaissances théoriques à l'entrée en formation sous forme de questionnaire et QCM puis en fin de formation pour tester vos connaissances à la fin du stage.
- Évaluation orale à chaque fin de module.

## QUALITE DE LA FORMATION DISPENSEE :

- Un questionnaire de satisfaction est remis au stagiaire en fin de stage quant à l'évaluation de la qualité et du déroulement de la formation.
- Le dispositif d'évaluation de la qualité de la formation est le suivant : un bilan de fin de formation est rempli par le formateur, puis traité par la direction pédagogique sous forme statistiques, un feed back/retour est ensuite programmé si nécessaire entre le formateur et la direction pédagogique pour apporter des améliorations si nécessaire.

## NOMBRE DE STAGIAIRE :

15 stagiaires maximum

**A la fin de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque participant.**

## PROGRAMME :

### **Modules théoriques**

#### **Unité 1 : Réglementation**

-Rappel des réglementations relatives à la pratique de la technique du tatouage, du perçage et du maquillage permanent.

#### **Unité 2 : Anatomie et physiologie**

-Anatomie du patient ou du client, l'état de sa peau  
-Physiologie de la peau  
-Mécanisme de cicatrisation

#### **Unité 3 : Règle d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique**

-Les flores microbiennes ;  
-Les précautions universelles concernant les règles d'hygiène ;  
- Les antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation.

#### **Unité 4 : Généralité sur les risques allergiques et infectieux**

-Les agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage par effraction et de perçage corporel ;  
-Les mécanismes de l'infection ;  
-Les facteurs de risques ;  
-Les modes de transmission ;  
-Les précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.

#### **Unité 5 : Stérilisation et désinfection**

-Désinfection du matériel réutilisable thermosensible ;  
-Stérilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ;  
-Traçabilité des procédures et des dispositifs.

#### **Unité 6 : Sécurité du professionnel**

-Les règles de protection du travailleur,  
-Les accidents infectieux par transmission sanguine  
-Les obligations et recommandations vaccinales

## Unité 7 : Élimination des déchets

- Les obligations du professionnel en matière de réglementation
- Les différents types déchets produits (DAOM/DASRI)
- Le circuit des déchets
- Les prestataires chargés de l'élimination (Contact et contrat)

## Modules pratiques

### Unité 8 : Connaître les différents espaces de travail

- L'aménagement des locaux, obligations et recommandations
- Technique de nettoyage et désinfection

### Unité 9 : Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsie pour un geste de tatouage par effraction ou de perçage corporel

- Connaître la procédure d'hygiène des mains ;
- Savoir utiliser des gants, notamment stériles ;
- Savoir préparer le poste de travail ;
- Savoir préparer le matériel, notamment stérile, et l'organiser ;
- Savoir préparer et utiliser un champ stérile ;
- Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation

## EMPLOI DU TEMPS :

	<b>Matin</b>	<b>Pause déjeuner</b>	<b>Après-midi</b>
<b>J1</b>	<p><b>9 h 30 – 10 h</b> Accueil des stagiaires Présentation de l'organisme DAFSI Formation</p> <p><b>10 h – 10 h 40</b> <b>MODULE DE FORMATION THÉORIQUE</b> Unité 1. Réglementation : -Rappel des réglementations relatives au tatouage par effraction et au perçage corporel et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.</p> <p><b>10 h 40 – 10 h 50</b> Pause</p> <p><b>11 h – 12 h 15</b> Unité 2. Anatomie et physiologie : -Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment cicatrisation.</p> <p><b>11 h – 12 h 15</b> Évaluation : Questions sur les notions étudiées</p>	<p><b>12H30</b> <b>A</b></p> <p><b>13H30</b></p>	<p><b>13 h 30 – 15 h 00</b> Unité 3. Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique : -Flores microbien</p> <p><b>15 h 00 – 15 h 10</b> Pause</p> <p><b>15 h 10 – 17 h 10</b> - Précautions universelles concernant les règles d'hygiène. - Antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation.</p> <p><b>17 h 10 – 17 h 30</b> Évaluation : Questions sur les notions étudiées à J-1</p>
<b>J2</b>	<p><b>9 h 30 – 10 h 40</b> Unité 4. Généralités sur les risques allergiques et infectieux : -Agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage par effraction et de perçage corporel. -Mécanismes de l'infection. -Facteurs de risques. -Modes de transmission. -Précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.</p> <p><b>10 h 40 – 10 h 50</b> Pause</p> <p><b>10 h 50 – 12 h 15</b> Unité 5. Stérilisation et désinfection : -Désinfection du matériel réutilisable thermosensible -Stérilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ; -Traçabilité des procédures et des dispositifs.</p>	<p><b>12H30</b> <b>A</b></p> <p><b>13H30</b></p>	<p><b>13 h 30 – 15 h 00</b> Unité 6. Sécurité du professionnel -Règles de protection du travailleur, -Les accidents infectieux par transmission sanguine -Les obligations et recommandations vaccinales</p> <p><b>15 h 00 – 15 h 10</b> Pause</p> <p><b>15 h 10 – 17 h 10</b> Unité 7 : Élimination des déchets -Les obligations du professionnel en matière de réglementation -Les différents types déchets produits (DAOM/DASRI) -Le circuit des déchets -Les prestataires chargés de l'élimination (Contact et contrat)</p> <p><b>17 h 10 – 17 h 30</b> Évaluation : Questions sur les notions étudiées à J-2</p>

	<p><b>12 h 15 – 12 h 30</b> Évaluation : Questions sur les notions étudiées</p>		
--	-------------------------------------------------------------------------------------	--	--

	<b>Matin</b>	<b>Pause déjeuner</b>	<b>Après-midi</b>
<b>J3</b>	<p><b>9 h 30 – 10 h 30</b> <b>MODULE DE FORMATION PRATIQUE</b> Unité 8. Connaître les différents espaces de travail : -L'aménagement des locaux, obligations et recommandations -Technique de nettoyage et désinfection</p> <p><b>10 h 30 – 10 h 40</b> Pause</p> <p><b>10 h 40 – 12 h 15</b> Unité 9 : La mise en œuvre les procédures d'asepsie pour un geste de tatouage par effraction ou de perçage corporel : -Connaître la procédure d'hygiène des mains. -Savoir utiliser des gants, notamment stériles. -Savoir préparer le poste de travail. -Savoir préparer le matériel, notamment stérile, et l'organiser. -Savoir préparer et utiliser un champ stérile. -Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation.</p> <p><b>12 h 15 - 12 h 30</b> Évaluation : Questions sur les notions étudiées</p>	<p><b>12H30</b> <b>A</b></p> <p><b>13H30</b></p>	<p><b>13 h 30 – 16 h</b> Évaluation : Contrôle des acquis par questionnaire.</p> <p><b>16 h – 17 h</b> Discussion générale et questions/réponses</p> <p><b>17 h – 17 h 30</b> -Bilan de la formation</p> <p>-Remise des attestations de formation</p> <p>-Remise du contenu pédagogique</p>

## **SUIVI DE FORMATION**

### **DISPOSITIF DE CONTROLE DE LA PRESENCE REGULIERE DES STAGIAIRES**

- Une attestation de présence est signée par chaque stagiaire par demi-journée durant les 3 jours consécutifs de formation.

### **DELIVRANCE DE L'ATTESTATION DE FORMATION**

- L'attestation de formation comporte le logo de l'organisme DAFSI formation, les noms et prénoms du stagiaire, la date de fin de formation, le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement préfectoral, ainsi que la date d'habilitation en « Hygiène et salubrité ». L'attestation est signée et datée par le responsable de formation.

### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

- Local en conformité avec la réglementation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Les postes de travail sont compatibles aux personnes à mobilité réduite.
- Nous contacter pour réaliser une étude personnalisée selon votre handicap.